

A.F.

Rectifié: C.C. VERVIERS -30-7-47

4 mois.

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

DOSSIER N° ...III/1017

1^{re} Section

Madame Vve HOTTECHAMPS, née STOCKMANS, Emilia
COMMISSIONS (Epouse) Rue du Purgatoire, 345

WEGNEZ.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à Monsieur HOTTECHAMPS, Iwan-Léonard-Joseph

né à Soumagne, le 15 août 1921,

par la Commission^{4e} de contrôle de Révision de LIEGE

en date du 19 février 1954, en application des arti-
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le
Statut de la Résistance Armée.

Monsieur HOTTECHAMPS, Iwan-Léonard-Joseph
était affilié au groupement "P.A."

Le temps passé dans la Résistance est de 4 mois, soit
du 26-2-44 au 23-6-44, arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 17 mars 1954.

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-
nale de sa résidence.

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans corps 519*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *HOTTECHAMPS (failli)*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *J. VAN LEONARD JOSEPH*
Voornamen :

Domicile : *rue Turgatoire 345 Wagniez*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Saumagne le 15 août 1921*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *Marie*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *inconnu (prise par les Allemands)*
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : _____
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Tourneur mécanicien*
Beroep en burgerlijk ambt :

Parents droit éventuels en cas de décès : *Épouse Emilia Wollemans*
Geurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *26 février 1944*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *Armée Belge des Partisans*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

le 26 février 1944

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté le 22 juin 1944 au*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

soir fusillé le 23 juin 1944 à 18 h 40 au Stade
Albert 1^{er} à Terviers

N° de la carte du groupement (si possible) : *non retournée*
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Par Marcelus Lambert 52*
Door wie is U aangeworven in de groepering ? *rue Alfred Brabant à Terviers*

Lieu de votre principale activité : *Province de Liège*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

exécution des traités, récupération d'armes sur l'ennemi, réquisition pour les services intendants, sabotage des trains des axes de chemins de fer et des télégraphes cables.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

*Eponse, veuve Hotteschamps
16 rue J. de Hotteschamps*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (~~n'émanent pas~~) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement;
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (~~niet uitgaan~~) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings;

2° Que *Hotteschamps Fran*
2° Dat

était (~~n'était pas~~) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (~~geen deel uitmaakte~~) (1) van de groepeerings v

et qu'il est (~~n'est pas~~) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 Juni 1944, en dat hij (~~niet~~) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

*my arrestation le 26-6-44.
fusilli le 23-6-44.*

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.
Sceau du groupement
Zegel der groepeerings
Kadau

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

Cher Valentin,

Ayant consenti à un sacrifice matériel
pour me rendre à ~~Amers~~ le 15 juin dernier, il
m'est impossible d'assister à la séance du
6.7.44. du Conseil National. Quoique présent
j'y ai brillé sur mon absence puisqu'il ne
de vouloir bien accepter ma démission de membre
du dit Conseil. Mes ambitions sont très modestes
et il me suffit pour les satisfaire de rester prési-
dent de la Régionale 014. J'aurais eu l'honneur d'être
un court entretien avec toi à Amers mais si j'en
ai pas eu l'occasion. Et si le regrette vivement.
J'ai le plaisir de t'annoncer que les Camu-
rades suivants ont été reconnus "résistants armés"
à la séance du 12 juin à Liège. C'est - Scavian
Guzwick - Son t' épouse C'est il lui manque
une attestation donc le dossier reste en suspens.
Le dossier d'un homme de la brigade Julien est
également en suspens il s'agit du Guerrier Norbert
Drenquis, qui est sous le coup d'inculpation pour
131 si main armée, son dossier son entrée chez nous
l'autre dossier. J'ai contribué de toutes mes
forces au sujet du dossier de Philippe, ex-
résistant F.I., ex. P.A. qui a trompé de l'affaire
de détournement du journal F.I. depuis "Le Travail".
De plus son cursus judiciaire est un véritable poème.

Maintenant au sujet de la lettre D.H./n° 9393/M.N./R.A.
du 23 juin, concernant le camarade Hottelchamps.
J'ai le regret de t'informer que son dossier de
résistant a été rejeté par la Commission de contrôle
de Verviers, le 19.6.44, avec comme motif :

"Avoir été travaillé volontairement en Allemagne et
manqué d'esprit de résistance."

J'ai fait intervenir appel par la veuve au 60ème
sans pour elle faire de bruit que Hottelchamps doit être
reconnu résistant armé. En effet il est entré au P.A.
fin juin 1944, il a travaillé sous les ordres de
Simon (Gutierrez) et a exécuté différents camps
de mine. C'est au cours d'une action commandée qu'il
fut arrêté par la Gendarmérie le 22 juin 1944 et
fusillé le 23. Il y a trois petits jours chez lui
et son cas nous devons intervenir. Question D.H.
il ne faut pas tenir compte de l'activité de Hottelchamps
avant son entrée au P.A.

J'ai vu le formulaire à remplir pour l'obtention
d'une D.H. et j'ai été étonné en constatant qu'il fallait
décrire son activité alors qu'aujourd'hui nous devons
être très discrets sur celle-ci, ce par raison de prudence.
Il ne m'est donc pas possible de te fournir cette activité
d'ailleurs sur tout le Comrais, et il y a d'autres camarades
de mon cas Aché, Buisson, Pichon et d'autres.
Je te rappelle également qu'il y a des dossiers D.H. de
fusillés en suspens. Je suis ravi et c'est avec
la certitude que mon départ ferait pleurer de
certains, qui m'empêche d'envoyer tout au diable.

Prochainement nous espérons remettre un fichier
à la direction de Verviers, si tu figures ultérieurement
monte le dossier aussi. J'espère que tu désigneras
vraisemblablement nous ou nous envoyer un délégué

, entre que le camarade Marteau qui n'est plus
guère près ici à Veniss.

Excuse-moi d'avoir été quelque peu
long, quoique ayant ^{encore} beaucoup de choses à te
dire, mais il vaut mieux en rester là.

Sans l'attente de te lire,
reçois, cher camarade Valentin, mes fraternelles
salutations.

Bien à toi.

NAP

Pombard L.

29 Rue Heid des Fleurs.

En rival.

N. D. Je viens d'apprendre que le vieux
Delixte a été rapplu du P. et que
le camarade Thonnet doit venir enquêter
à Veniss, sans te faire le moindre peur
que je n'aie entendu par lui?
Merci d'excuse.

AMICALE

Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance

Régional 0.14 -- Verviers

Comrade Tenton

J'ai effectué une enquête auprès de la
veuve de notre Comrade Hottchamps.
Elle prétend que son mari s'est allé en
Allemagne par ordre. N'étant pas au courant
des missions de son mari, il ne lui est
possible aujourd'hui de donner l'activité
vraie de celui-ci antérieurement à son entrée
aux P.F. Elle m'a affirmé que celui-ci avait
été astreint au travail obligatoire depuis 1942.

Hottchamps est entré chez nous fin
février 1944. Après son action commémorée le
22 juin 1944 il fut fusillé le lendemain au
Stade Albert à Verviers.

Surant la période où il fut torturé de
notre organisation Hottchamps a participé aux
actions suivantes (la liste n'a connaissance de
celles-ci)

- Enlèvement de timbres à un boulanger à Weynes
- Sabotage de Weynes à Verviers Ouest et le même
jour disarmement d'un soldat allemand.
- Enlèvement de machines à écrire à l'administra-
tion communale de Lambermont.
- Sabotage de la gare entre Ervise, Tervin.
- Abattage d'un train à Freipont (S.S. Noifalige)
- Récupération argent poste et banque de Tervin
- Récupération timbres et couronnes
- Disarmement d'un officier allemand à Verviers

Réajustement ayant lieu de suite.

Si tu es toujours en rapport avec Dimos
celui pourra te confirmer l'exactitude
des adresses ci-dessus.

Je te joins également pour ton information
un communiqué public par le journal "L'Union"
immédiatement après la libération de Vervins.
Je te prie de publier ton me le retourner
pour le faire lire invariablement à cette
confusion. Son gouverneur le d'indiquer et être
condamné à mort et exécuté. Le jugement rendu
dans cette affaire par le conseil de guerre de
Vervins reconnaît à cette époque que quelque
de résistent à cette époque. Pourquoi une commission
sion ne le fait, elle pas dans que cette époque
significative du statut. 1° avoir appartenir à un
mouvement armé reconnu avant le 4 juin 44
et être resté à la disposition de son chef.
Celle condition non remplie du fait de son appartenance

Je espère que cette preuve te suffira et
te permettra d'interjurer appel immédiatement.
Donc rendre moi le plus tôt possible
la copie du journal que j'envoie à ma
lettre.

Sans l'attente, nous cherchons
nos plus cordiales salutations.

Bien à toi.

MAR

Rouherd L.
29 Rue Heide des Fleurs
Envel.

ARMÉE BELGE DES PARTISANS

SERVICE DE LIQUIDATION

36, AVENUE MILCAMPS, 36
BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 34 49 38

BRUXELLES, le 2 Juillet 1947

copie

Monsieur TOUSSAINT René
Avocat
Président de la C.C.
50 rue Laoureux
Verviers.

RÉF. A RAPPELER :

O.DOS./N°9430/MM/RA.

Monsieur le Président,

Nous avons reçu notification de la commission que vous présidez que le nommé
HOTTECHAMPS Yvan, 345 rue du Purgatoire à Wegnez -
dos. III/OIOI7
se voyait refuser la qualité de Résistant Armé.

J'informe immédiatement son épouse de faire opposition à cette décision et, au nom de mon Groupement, je marque opposition avec le point de vue de la Commission.

J'estime en effet que sa mort constitue une action d'éclat qui rachète largement l'erreur commise précédemment. D'autre part dès son entrée au sein de notre organisation jusqu'à son arrestation l'intéressé a eu une très bonne attitude et a réalisé de très nombreuses actions commandées.

Je vous saurais gré de vouloir bien bien revoir d'urgence ce cas et me tiens à votre disposition pour comparaître éventuellement devant la commission que vous présidez pour défendre les intérêts de ce Partisan.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire National,

R.ADAM

Loussaint René
avocat
30. rue Lacroix
Verviers

25 Juin 1946

C. LEBLANC
VERVIERS.

O.DOS/N°3258/MM/RA.

Cher ami,

Nous recevons notification qu'en sa séance du 19 courant, la commission de Verviers a refusé de reconnaître la qualité de Résistant armé de HOTTECHAMPS Yvan de Wehnoz.

Je te rappelle qu'il y a quelques jours je t'ai également écrit à son sujet concernant la proposition de D.H.

Afin de nous permettre de faire éventuellement opposition à la décision intervenue (avoir été travailleur en Allemagne et manque d'esprit de résistance) je te prie de me donner d'urgence des précisions sur ce cas et me dire s'il y a lieu d'intervenir. C'est très urgent car il ne faut pas dépasser les délais d'opposition.

A te lire par prochain courrier, reçois, cher ami, mon salut fraternel.

Le Secrétaire National,

R.ADAM

Demandez renseignements d'urgence
sur ce cas aux cols désignés
pour siéger à cette commission
et à la Régionale 014

Insister sur l'urgence 258

Leblanc - Berhine.

DECISION
D'APPEL

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : III/OI017
N° van het dossier :

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de Verviers
van

Palais de Justice

Rue n°
straat, n°

à
te

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

M (Nom) HOTTECHAMPS (Prénoms) Iwan Leonard Joseph
(Naam) (Voornamen)

rue Purgatoire 345, n° à Wagnez
straat, n° te

Province de Liege
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P. A.
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du 30 JUL 1947 194...
zitting van 194...

..... Verviers, le 194...
, den

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. / D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander wordt alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

HOTTENHAM - JUM

- 1) Laisie d'un pistolet 7/65 sur la personne d'un marin allemand en Gerard Champs (Verriers). accompagné de Hamu.
- 2) Sabotage de la ligne de chemin de fer (Verriers - Spa) avec Jacques, Hamu, Bené, Colmond et Marcel.
- 3) Destruction des trains de charbonniers en gare d'ouest à Verriers avec Bené et Hamu.
- 4) En avril la destruction des cables téléphonique au pont de Gurgatoire à Envaux, accompagné de Hamu, Colmond et Bené.
- 5) Recupération des timbres de pains sur la voiture de l'Union Coopérative de Wignes, en compagnie de Marcel et Hamu.
- 6) Requisition de timbres, cartes et éventuellement, cartes d'identité et cachets de la commune de Lambermont, accompagné de Colmond, Hamu et Marcel.
- 7) Laisie de l'argent des joueurs du Casino sur le tram de Spa avec Limon, Colmond, Hamu, Pierre, Scipio et Marcel.
Hocteur.
- 8) Installation du obusier Belge sur le 1.^{er} mai 1944. Pistole en face de l'école de Jephinstor avec Jacques, Bené et Marcel.
- 9) Le 8 mai 1944, requisiion de 62.000 frs à la banque de la Hogue, rue d'leur à Jephinstor accompagné de Bené et Colmond.
demande
- 10) Dans la nuit du 9 au 10 mai 1944, installation du obusier Belge avec Bené, les pompier ont dû se servir de leur grande échelle pour l'enlever le 10 mai à midi.
- 11) En compagnie de Bené, Colmond et Hamu, requisition des timbres poste, et argent à la poste rue d'leur à Dison, le 13 mai 1944. (somme inconnue).
- 12) L'administration de Lorraine reçoit le 15 mai 1944 la lettre de Bené, Scipio, Hamu et Herman nous requisitionons, timbres et cartes de ruerail. - Demandé, ainsi que des cartes d'identité et des cachets.
- 13) Laisie d'un pistolet sur l'ennemi promenant des Français à Spa accompagné de Hamu et Bené.
- 14) Requisition de 15.000 frs liquidité et 85.000 frs en timbres poste et pièces de la poste de Jephinstor accompagné de Hamu, Jean et Bené.
- 15) En mission commise le camarade Herman, Jacques et Marcel se saisirent de l'objuement des lettres d'Allemagne nommée Wierfajic dit Hamagne Herman et Marcel conduisit le train de Lams sur hangar, situé sur la petite route longeant la croche juste en de
la cimelière de Fraipont sur

La route de Liège, après l'arrêt fait à Schubert, il s'abattit comme un chien, la sentinelle sur le chemin de fer crut le feu sur nos deux hommes, ce qui les obligea de traverser la voie à que, et d'entrer à nuit. Pendant ce temps quelques se chargeait des trois rails d'un gamin coincé sur la grande route, les allemands s'occupèrent la structure des cafés et des mayanos le jour des funérailles du traître.

16) Hermann, Hamu et Béne se chargent d'aller recueillir les armes et boîtes et munitions chez monsieur l'ouvrier à Breroy - Dernier près de Spa.

17) Buc Ferdinand Bouyet accompagner de Hamu et Béne sois d'un pistolet sur un sous officier allemand.

18) Le 20 juin 1944 à 16 heures rue Orléans, Bouyet saisit d'une arme automatique sur l'ennemi avec Jean et Leopold.

19) Le 22 juin 1944 au soir, un piège est tendu au tronc. Technocet, ce gros pistolet lit l'élégance de Verzeus renou par le traître Bichin de gasta et la Selbstmordamerie était au rendez vous. Wankin Emmanuel dit Hamu est abattu sur place (chemin arrivant à l'Église de Cornesse) pour avoir tenté de faire usage de son arme. Bottechamp a été trouvé porteur de l'arme saisie 48 heures auparavant.

Entré au PA fin février 1944

Jusqu'en 23 juin 1944 (fin de la guerre)

26 octobre 1948

Eff/1017/3cl/MG/RA

Boulard Lucien
Rue Heid des Fawes 29
Ensival

Cher ami,

La séance à laquelle est convoquée la veuve hottechamps ne sera pas intéressante, car elle aura lieu simplement pour informer la veuve de la décision prise.

Il faudra qu'elle interejecte appal à cette décision et alors seulement l'avocat et l'aide du groupement sera nécessaire.

Je te remercie néanmoins de m'avoir tenu au courant et j'espère que tu continueras à m'informer de la suite de cette affaire.

Je suis aussi très heureux que tu m'ait demandé des nouvelles au sujet de la D.H de Hottechamps car ton intervention m'a permit de me rendre compte que la proposition était c lassée à son dossier et n'avait pas été transmise par nous. J'ai immédiatement réparé cet oubli et j'espère que d'ici peu je pourrais t'informer que Hottechamps à été décoré à titre posthume.

Reçois Cher ami, mon salut amical.

Le secrétaire National

R. ADAM

que son demande d'action.

Il te lui fit le jour d'après. Cher

ami, mes fraternelles salutations.

Donne à toi;

MARY

Doubaud Belgique.

29 Rue Heide des Fleurs

Envel.

1017

Cher ami,

la femme à laquelle est consacré le bureau Hottelchamps le sera
pas intérieurement, car elle aura bien simplement pour informer les
verve de la décision prise.

Il faudra qu'elle interjette appel à cette décision et alors seulement
l'arrest et l'aide du gouvernement sera humaine.
Je te remercie beaucoup de m'avoir tenu au courant et j'espère
que tu continueras à m'informer de la suite de cette affaire.

Je suis aussi très heureux que tu m'ait demandé des nouvelles au
sujet de la D.H. de Hottelchamps, car ton intermédiaire m'a permis de
me rendre compte que la proposition était classée à ton dossier et
n'avait pas été transmise par nous. J'ai immédiatement refaire cet
ordre et j'espère que d'ici peu je pourrais t'informer que Hottelchamps
a été décoré à titre posthume.

Reçois cher ami mon salut amical,

Armée Belge des Partisans

VERVIERS, le 19. 10. 48

Secrétariat Régional:
136 B, rue de Dison, Verviers

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale

de la Résistance

Régional 0.14 -- Verviers

10.
Voir aux des

Cher Ami

La Commission des Pensions de Réparations
siègeant à Liège, Casern de la Citadelle, (Chambre I)
après l'examen du dossier Hottechamps, n° 40/40/
8617, - fusillé le 28 juin 1944 à Verviers,
arrêté en action commandée le 23 juin, a rejeté
la demande de pension de la veuve. Sa décision
est basée sur le paragraphe 3 de l'article 45
de la loi du 26 août 1944.

L'intéressé est convoqué pour le 10-
11-48 à 15 h par comparution devant la
présidie Commission, composée irrégulièrement de
3 magistrats, penionnés. M^l Hottechamps a 3 jours
à se charger et se trouve seule. Il lui a
conseilli de se faire accompagner par l'avocat
qui avait défendu ses intérêts devant le conseil de
guerre de Verviers lors du jugement du dénonciateur
de Hottechamps et Weinkin, ce dénonciateur fut
condamné à mort et exécuté depuis.

Il serait utile au combat. Il que
quelqu'un sienne du National également.

Neus, tu étudier cette possibilité et me
donner réponse.

Hottechamps a été reconnu officiellement
comme un véritable ami. Seul Weinkin a figuré
dans les ordres nationaux. Toutefois, tu sois sûr que
Hottechamps n'a pas été décoré en même temps

23 Juin 1947

D.H./N° /MM/RA.

C. LEBLANC
VERVIERS.

Cher ami,

Vous nous avez transmis une proposition de D.H. en faveur de
HOTTECHAMPS Yvan 345bis rue du Purgatoire à Wegnez.

Dans le rapport il est dit que l'intéressé et sa femme étaient
en rapport avec un groupement qui n'a pas été décelé et que par ordre de
ce groupement ils se sont rendus en Allemagne pour effectuer une mission.

Avant d'introduire cette proposition, nous devons être mieux
renseignés sur cette affaire. La femme vivant encore il est très probable
qu'elle doit connaître les personnes qui ont donné cet ordre; il y aurait
lieu de l'interroger et de faire éventuellement des recherches supplémen-
taires et nous transmettre ensuite le rapport.

J'espère te lire rapidement et reçois, cher ami, mon fraternel
salut.

Le Secrétaire National,

R.ADAM

HOTTECHAMPS

Yvan, Joseph, Léonard

Soumagne, 15 aout 1921

Belge

Officier

Commandant de Compagnie

début 1944

inexistante sous l'occupation

néant

Français

Madame STOCKMANS Emilie, 345bis, rue du Purgatoire - Wegnez

Hottechamps, patriote de bonne souche, s'enrôle dès l'occupation allemande dans les rangs de la Résistance. Il est en contact avec un mouvement qu'il a été impossible de déterminer, mais qui toutefois l'envoie en Allemagne où son épouse et lui-même débobe des plans qu'ils transmettent ensuite à un chef. Dénoncé le 12/11/43, Hottechamps est arrêté et condamné à 6 mois de prison. Il s'évade et rentre en Belgique où il prend contact avec les Partisans au début de 1944. Dès lors, il participe à de nombreux actes de sabotages parmi lesquels: le sabotage de la ligne de chemin de Fer Verviers-Spa; en février 1944 destruction des freins Westinghousse en gare de Verviers-Quest; destruction du Pont du Purgatoire à Ensival en avril 1944 sont les plus marquants. Arrêté en service commandé le 22 juin 1944, fusillé le lendemain au Stade Albert à Verviers après avoir été battu et torturé.

GROUPEMENT DE LA RESISTANCE ARMEE

ARMEE BELGE DES PARTISANS. . . .

ETAT de PROPOSITION

en vue de l'octroi de Distinctions Honorifiques, à titre posthume, en faveur des Membres de la Résistance Armée, tombés au Champ d'Honneur.-

Nom : **HOTTECHAMPS**

Tous les prénoms : **Yvan, Joseph, Léonard**

Lieu et date de naissance : **Soumagne, 15 aout 1921**

Nationalité : **Belge**

Grade et position à l'Armée belge (éventuellement) : **-**

Grade reconnu par le Statut de la Résistance : **Officier**

Fonction remplie au sein du Groupement : **Commandant de Compagnie**

Date d'affiliation au Groupement : **début 1944**

Date de l'admission au Statut par la Commission de Contrôle :

Numéro de la carte d'immatriculation : **inexistante sous l'occupation**

Distinctions honorifiques dont l'intéressé est titulaire :

a) à titre militaire :

b) à titre civil : **néant**

Langue dans laquelle le brevet doit être établi : **Français**

Adresse de l'ayant-droit légal (localité, rue et n°) :

Madame STOCKMANS Emilie, 345bis, rue du Purgatoire - Wegnez

Rapport :

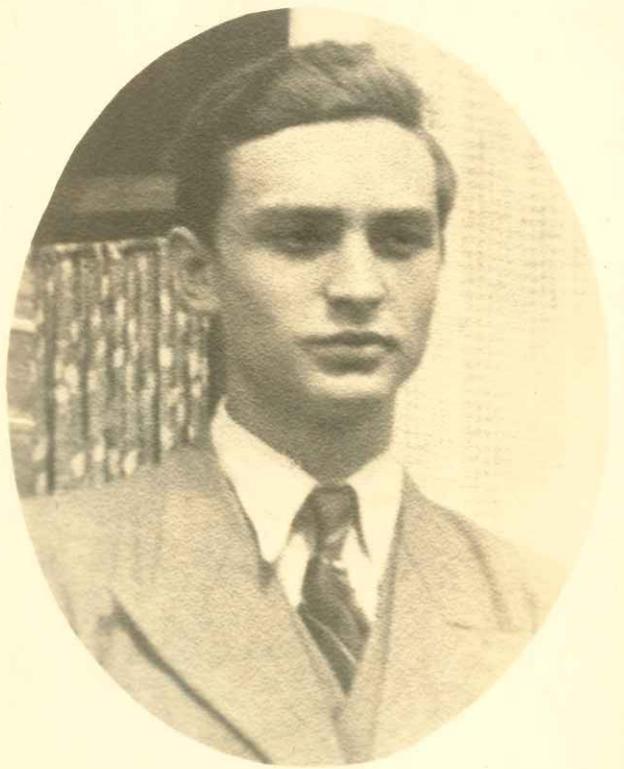
Hottechamps, patriote de bonne souche, s'enrôle dès l'occupation allemande dans les rangs de la Résistance. Il est en contact avec un mouvement qu'il a été impossible de déterminer, mais qui toutefois l'envoie en Allemagne où son épouse et lui-même débobe des plans qu'ils transmettent ensuite à un chef. Dénoncé le 12/11/43, Hottechamps est arrêté et condamné à 6 mois de prison. Il s'évade et rentre en Belgique où il prend contact avec les Partisans au début de 1944. Dès lors, il participe à de nombreux actes de sabotages parmi lesquels: le sabotage de la ligne de chemin de Fer Verviers-Spa; en février 1944 destruction des freins Westinghouse en gare de Verviers-Quest; destruction du Pont du Purgatoire à Ensival en avril 1944 sont les plus marquants. Arrêté en service commandé le 22 juin 1944, fusillé le lendemain au Stade Albert à Verviers après avoir été battu et torturé.

HOTTECHAMPS

Rapport: Hottechamp patriote de bonne
souche s'engage dès l'occupation
allemande dans les rangs de la
Résistance. Il est en contact avec
un mouvement qu'il a été impossible
~~de~~ de déterminer, mais qui
heurté l'envoi en Allemagne où
son épouse et lui-même dévalent des
plans qu'ils transmettent ensuite à
un chef. Dénoncé le 12/11/43 Hottechamp
est arrêté et condamné à 6 mois de prison.
Il s'évade et rentre en Belgique où il
prend contact avec les Partisans
débute 44. Dès lors il participe à
de nombreux actes de sabotage parmi
lesquels: le sabotage de la ligne de
chemin de fer Verriers Spa en juillet
destruction des freins Westinghouse
en gare de Verriers Ouest. Destruction
au pont du Purgatoire à Enival en
avril 44. sont les plus marquants
Arrêté en service commandé le 22
juin 1944. Fusillé le lendemain

au stade Albert à Verriers après
avoir été battu et torturé.

Citation: Arrêté le 22 juin 1944.
alors qu'il se rendait à un
rendez-vous, malgré les coups
et les tortures refusa avec courage
de reconnaître ses compagnons d'infortunée
covité en même que lui. Grâce à
lui ceux-ci furent remis en liberté
tandis que Hottechamp tombait le
23 juin 44 devant le peloton d'exécution
le corps meurtri mais le ~~corps~~ par
conservée nette.



HOTTECHAMPS.

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstances du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès.

*Le 23 juin 1944 au Stade Albert à Vervins
fusillé par la Gestapo à 1 heure 30*

Sceau du Groupement
de Résistance

A. _____, le

Le Chef du Groupement de Résistance
Nom (en lettres capitales)
(signature)

VU ET APPROUVE

A. _____, le

Sceau de l'Office de la
Résistance.

Le Chef de l'Office de la Résistance,

HOTTCHAMPS Iven, Joseph, Léonard, dit Herman, né a Soumagne le 15/8/1921 de nationalité Belge, Fils de HOTTCHAMPS Joseph et de VAN DEN Elisabeth, époux de HOTTCHAMPS Emilie, Emilie, Henriette, Joséphine, Elisabeth, père de deux garçons et une fille.

- 1) Joséphine née a Weenez le 16/3/41
- 2) Richard né a Anderlock le 2/7/42
- 3) Emile né a Weenez le 21/3/44.

HOTTCHAMPS a été présenté et affilié par MARCHEL Lambert dit Jacques, domicilié, rue Alfred Brabant 52 a Pepinster, le 26/2/44.

Le camarade devint chef de détachement, il était en contact avec GUTTRAYND Isaac (Simon) Octé de Oie, Maréchal Lambert (Jacques, courrier) DUMOUIN Lambert (René) WENKING Emmanuel (Mam) GOFFINET Iven (Edmond) FAQUAY Henri (Jean) HALLUT Henri (Léopold) ART Pascal (Marcel), HOTTCHAMPS a quitté son domicile car il était recherché par la Gestapo par suite d'une perquisition s/ a son domicile suite a son évasion d'Allemagne (perquisition début Février 1944)

Le dénommé HOTTCHAMPS Iven a fait ses écoles primaires, ses moyennes et a suivi les cours du soir a l'école Technique moyenne et supérieur de Cherlerci, il a travaillé comme teneur mécanicien jusqu'a l'évacuation en 1940. Rentré de l'évacuation en Juin 1940, et en contact avec un service que son épouse n'a jamais connu, ils sont allés tous deux travailler en Allemagne car l'épouse faisait tous ce que lui disait son mari et ce sans chercher a en connaître les raisons. La femme occupée dans un laboratoire de photographie, dérobait les plans photos qu'elle remettait a son mari, celui-ci agissait de même a l'usine Alfred H. CHURTE a Cologne ou il était occupé. Le tout était remis a un chef que malheureusement nous ne connaissons pas. Le présumé exmatriculé revenait le plus souvent possible en Belgique, il se chargeait en plus du passage des prisonniers évadés, le Docteur Boulianger d'Ensisval a établi a cet effet nombres certificats de complaisance pour permettre aux époux Hottchamps de remplir leurs missions, le Médecin était au courant de leurs activités patriotique.

Le 12 Novembre 1943 ils furent dénoncés par un traître, l'épouse fut trouvée porteuse d'un plan photo de pièces d'avion, comme elle attendait famille, elle fut expulsée comme indésirable quand a lui il fut condamné a six mois de prison. Il fit 15 jours a la prison d'Aix-le-Chapelle puis fut transféré dans un camp de prisonniers ou on les emmenaient travaillés dehors sous bonne garde, au bout de 15 jours au camp il parvint a s'évader pour rentrer en Belgique fin Décembre 1944.

Le dénommé Hottchamps Iven a été définitivement et régulièrement affilié aux F.A. le 26/2/44 par Maréchal Lambert dit Jacques, domicilié rue Alfred Brabant 52, Pepinster.

Monocleture des Actions.

- 17) Saisie d'un pistolet 7.65 sur la personne d'un marin Allemand en Gérard-Champs (Verviers) en compagnie de Mann et Marcel.
- 2) Sabotage de la ligne de Chemin de Fer Verviers Spa avec Jacques, Mann, René, Edmond et Marcel.
- 3) Destruction des freins de trains de marchandises en gare Ouest a Verviers avec René et Mann.
- 4) En Avril Destruction des cables téléphoniques au pont de Turgatoire a Ensisval accompagné de Mann, Edmond et René.
- 5) Récupération de timbres de pains sur la voiture de l'union cooperative sur Weenez en compagnie de Marcel et Mann.
- 6) Régquisition de timbres, cartes de ravitaillements, cartes d'identités et cachets a la commune de Lambert accompagné de Edmond, Mann, et Marcel.
- 7) Saisie de l'argent des joueurs du casino sur le tram de Spa avec, Simon, Edmond, Mann, Pierre, Léopold et Marcel.
- 8) Installation du drapeau pour le 1er Mai 1944, juste en face de l'école de Pepinster avec Jacques, René et Marcel.
- 9) Le 8 Mai 1944 régquisition de soixante trois mille Francs a la Banque de la hogue, rue Neuve a Pepinster accompagné de René et Edmond.
- 10) Dans la nuit du 9 au 10 Mai 1944 installation du drapeau Belge Fla ce d'Ensisval avec René. Les pompiers ont du se servir de leur grande échelle pour l'enlever le 10 Mai a midi.
- 11) En compagnie de René, Edmond et Mann régquisition de timbres poste et d'argent a la poste, rue Neuve a Dison le 12 Mai 1944, (Somme inconnue).
- 12) L'administration communale de Cornesse recoit le 15 Mai 44 la visite de René, Léopold, Mann et Herman, nous régquisitionnons timbres et cartes de ravitaillements ainsi que des cartes d'identités et les cachets.
- 13) Saisie d'un pistolet sur l'ennemi Promené des Français a Spa accompagné de Mann et René.

16) ...
 17) ...
 18) ...
 19) ...
 20) ...

Je soussigné, GUTFRAJND Ickeck, domicilié, 3 e 304
 certifie après lecture l'exactitude et l'exactitude de faits énumérés ci-dessus

Vu pour légalisation de la Signature
 de M. *Alfred Lambert*
 approuvé ci-dessus
 GOË, le 29/11/46
 Le Bourgmestre,
Alfred Lambert



Qué le 26-11-1946
Alfred Lambert

Je soussigné, Oscar Van Goitsenhoven 4 à Bruxelles-Uccle, certifie après lecture la sincérité et l'exactitude des faits énumérés ci-dessus.

Vu pour légalisation de la Signature
 de M. *Oscar Van Goitsenhoven*
 approuvé ci-dessus
 Peperinster, le 27 11 46



Peperinster le 26-11-46
Oscar Van Goitsenhoven

Vu PAR NOUS
 POUR L'ÉVALUATION
 DE M
 APPROUVE

Bruxelles, le 11 décembre 1946
Alfred Lambert

Biographie HOTTECHAMPS Yvan Léonard dit Herman, né à Soumagne le 13/8/1914, nationalité belge, fils de Hottechamps Joseph et de VANSSEN Elisabeth époux de Stochmans Emilie, Henriette, Joséphine, père de deux garçons et une fille

- 1) Josane née à Wecnez le 16/3/41
- 2) Richardné à Andeelecht le 2/7/42
- 3) Emile, né à Wegnez le 21/3/44

HOTTECHAMPS a été présenté et affilié par MARECHAL Lambert dit Jacques domicilié 32 rue Alfred Brabant à Pépinster le 26/2/44.

Le camarade devint chef de détachement; il était en contact avec Gutfre Icee (Simon) Cdt. de cie, Marchal Lambert -Jacques courrier) DUMOULIN Lambert (René) WENKING Emmanuel (Manu) GOFFINET Yvan (Edmond) PAQUAY Henri (Jean) HALLUT Henri (Léopold) ART Pascal (Marcel).

Hottechamps a quitté son domicile car il était recherché par la gestapo par suite d'une perquisition à son domicile suite à son évasion d'Allemagne (perquisition début février 1944)

A fait ses écoles primaires et moyennes et a suivi les cours du soirs à l'école technique moyenne et supérieur de Charleroi. Il a travaillé comme tourneur mécanicien jusqu'à l'évacuation en 40. Rentré de l'évacuation en juin 1940 et en contact avec un service que son épouse n'a jamais connu, ils sont allés tous deux travailler en Allemagne car l'épouse faisait tout ce que lui disait son mari et ce, sans chercher à en connaître les raisons. La femme occupée dans un laboratoire de photographie, déroba les plans photos qu'elle remettait à son mari; celui-ci agissait de même à l'usine Alfred H. CHUTTE ?? à Cologne où il était occupé. Le tout était remis à un chef que malheureusement nous ne connaissons pas. Le prénommé revenait le plus souvent possible en Belgique; il se chargeait de plus du passage des prisonniers évadés. Le docteur BOULANGER d'ENSIVAL a établi à cet effet nombre de certificats de complaisance pour permettre aux époux HOTTECHAMPS de remplir leur mission. Le médecin était au courant de leur activité patriotique. Le 12 novembre 1943 ils furent dénoncés par un traître. L'épouse fut trouvée porteuse d'un plan photo de pièces d'avion. Comme elle attendait famille, elle fut expulsée comme indésirable quant à lui, il fut condamné à six mois de prison. Il fit 15 jours à la prison d'Aix la Chapelle, puis fut transféré dans un camp de prisonniers où on les emmenait travailler dehors sous bonne garde. Au bout de 15 jours de camp, il parvint à s'évader pour rentrer en Belgique fin décembre 1944.

Le dénommé Hottechamps Yvan a été définitivement et régulièrement affilié au P.A. le 26/2/44 par Maréchal Lambert dit Jacques.

ACTIONS

- 1) Saisie d'un pistolet 7.65 sur la personne d'un marin allemand en Gérard-Champs (Verviers) en compagnie de Manu et de Marcel.
- 2) Sabotage de la ligne de chemin de fer Verviers Spa, avec Jacques, Manu René, Edmond et MARCEL.
- 3) Destructons de fins de trains de marchandises en gare Ouest à Verviers avec René et Manu.
- 4) En avril destruction de câbles téléphoniques au pont de Purgatoire à Ensival accompagné de Manu, Edmond, et René.
- 5) Récupération de timbres de pain sur la voiture de l'Union coopérative sur Wegnez en compagnie de Marcel et Manu.
- 6) Réquisition de timbres carte de ravitaillement, cartes identité et cachets à la commune de Lambermont avec Edmond, Manu et Marcel.
- 7) Saisie de l'argent des joueurs du casino sur le tram de Spa avec Simon, Edmond, Manu, Pierre, LÉOPOLD et Marcel.
- 8) Installation du drapeau pour le 1er mai 1944 juste en face de l'école de Pépinster avec Jacques, René et Marcel.
- 9) le 8 mai 44 réquisition de 63.000Fr. à la banque de la Hogne, rue Neuve à Pépinster accompagné de René et Edmond.

- 10) Dans la nuit du 9 au 10 mai 1944 installation du drapeau belge Place d'Ensival avec René. Les pompiers ont dû se servir de leur grande échelle pour l'enlever le 10 mai à midi.
- 11) En compagnie de René, Edmond, et Manu réquisition de timbres poste et d'argent à la poste de Dison, rue Neuve le 12 mai 44 (somme inconnue).
- 12) L'administration communale de Cornesse reçoit le 15 mai la visite de René, Léopold, Manu et Herman pour réquisitionner timbres et cartes de ravitaillement ainsi que des cartes d'identité et les cachets.
- 13) Saisie d'un pistolet sur l'ennemi Promenade des Français à Spa accompagné de Manu et René.
- 14) Réquisition de 15000Frs. liquide et quatre vingt cinq mille frs. en timbres poste et fiscaux à la poste de Pépinster accompagné de Manu, Jean et René.
- 15) En mission commandé, le camarade Herman, Jacques et Marcel se saisirent de l'adjudant des gardes wallonnes nommé Noirfalize dit Tamagne. Herman et Marcel conduisirent le traître dans un hangar situé sur la petite route longeant la Vesdre juste en face du cimetière de Fraipont sur la route de Liège. Après l'avoir déshabillé ils l'abattirent comme un chien. La sentinelle allemande sur le chemin de fer ouvrit le feu sur nos deux hommes, ce qui les obligea à traverser la Vesdre à gué et de rentrer à pied. Pendant ce temps Jacques se chargeait des trois vélos aidé d'un gamin rencontré sur la grand route. Les allemands ordonnèrent la fermeture des cafés et magasins le jour de l'enterrement du traître.
- 16) Herman, Manu et René se chargèrent d'aller recueillir les armes, bombes et munitions chez M. Laboureur à Breron-Desnier ??? près de Spa.
- 17) Rue Fernand Houget accompagné de Manu et René, saisirent un pistolet à un sous-officier allemand.
- 18) Le 20 juin 44 à 16 heures rue Ortman à Verviers saisie d'une arme automatique sur l'ennemi avec Jean, René et Léopold.
- 19) Le 22 juin 44 au soir, un piège est tendu au triste Chnonck gestapiste et feldgendarme de Verviers. Vendus par le traître Biérin la gestapo et la feldgendarmarie étaient au rendez-vous. Wenking Emmanuel dit Manu est abattu sur place (chemin arrivant à l'Eglise de Cornesse) pour avoir tenté de faire usage de son arme. Hottchamps arrêté et maîtrisé fut trouvé porteur de l'arme saisie 48 heures auparavant. Nous fûmes arrêtés à cinq; Melle. Doppagne Marie-LOUISE (Malou) Maréchal Lambert (Jacques) Mme. Corteil et sa fille ainsi que Dumoulin Lambert dit René. J'ai pu voir l'attitude courageuse des camarades tant femmes que hommes devant les tortures de ces brutes. J'ai vu le corps de Maréchal aussi noir que le mien; j'ai vu notre ami Hottchamps la figure boursouflée de coups la joue portant une plaie saignante. Ce de nier ayant les menottes aux poings était suspendu dans le vide malgré cela il refusait les offres du gestapiste Schnoek.
- J'ai pu entendre le feldgendarme Freddy téléphoner à la famille "Noirfalize" en leur disant que les bandits étaient arrêtés et convoquer celle-ci pour l'exécution de HOTTCHAMPS, Le 23 juin 1944 à 13 heures au stade Albert à Verviers. Le camarade est parti courageusement pour ne plus revenir. Un peu plus tard deux feldgendarmes sont venus nous annoncer que notre camarade avait été fusillé et que notre tout viendrait le lendemain pour Maréchal et Dumoulin.
- 20) Le camarade Hottchamps dit Herman était Cdt. de la Cie. A.I. depuis l'arrestation de SIMON cdt. Effectif, le 15 juin 1944.

Je soussigné DUMOULIN Lambert, route de Hévremont, 2 à ?
certifie la sincérité et l'exactitude des faits énumérés ci-dessus.
s. DUMOULIN

Je soussigné, GUTTFRAJND Icek domicilié Av. Oscar
Van Goietsenhoven 4 à Bruxelles, certifie après lecture la sincé-
rité et l'exactitude des faits énumérés ci-dessus.

Mantoux
ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE DE LIÈGE

COMMUNE
DE
WEGNEZ

Sur papier libre pour
pension militaire.

Expédition :

Extrait d'Acte de DECES

Des registres de l'état-civil a été extrait
ce qui suit : L'an mil neuf cent quarante quatre le Vingt-
troisième jour du mois de Juin est décédé à Verviers -----
HOTTECHAMPS Ivan Léonard Joseph, né à Seumagne le Quinze --
Août mil neuf cent vingt et un, fils de Joseph Noël, et de
VAESSEN Elisabeth Lucie Hélène, époux de STOCKMANS Emilie -
Henriette Joséphine Elisabeth. -----

Pour extrait conforme :



Délivré le 27 Juillet 1946.

L'Officier de l'Etat-civil,

CROI4/N°5599/MM/RA.

E. GENON
5, Avenue Léopold II
SPA.

Cher ami,

Suite à votre lettre du 20 courant, concernant la distinction
honorifique en faveur de Madame Vve. HOTTECHAMPS, 368, rue du Purgatoire
Croix-Rouge à Wegnez, voulez-vous noter qu'il faut d'abord attendre que
les commissions de contrôle prévues au statut de la Résistance fonction-
nent et aient accordé à son mari le titre de Résistant.

Tous les intéressés seront d'ailleurs informés en temps oppor-
tin par les soins des régionales et par la voie du bulletin intérieur.

Recevez, cher ami, mon salut fraternel.

Le Secrétaire National,

R. ADAM

2075

Verviers, le 20 Juin 1946.

*Je informe que d'abord les
missions de contrôle prises au statut
ont été accordés à titre de Résistant tout
comme aux vivants.*

*Retenu ceci pour la distinction
honorifique et la commission de
contrôle*

A Monsieur le Secrétaire National de
l'Armée Belge des Partisans
Avenue de Milchamps
BRUXELLES

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître quels sont les documents nécessaires en vue de l'obtention, à titre posthume, de la Médaille de la Résistance en faveur de Madame Veuve HOTTECHAMPS, demeurant 368 Rue du Purgatoire - Croix-Rouge à WEGNEZ.

La documentation étant réunie, voudriez-vous avoir la bonne obligeance de mettre tout en oeuvre pour donner satisfaction à l'intéressée.

Vous remerciant infiniment d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ci-joint attestation certifiant que l'intéressé appartenait aux P.A.

GENON Emile
Léopold II - SPA.

Armée Belge des Partisans

VERVIERS, le 27 Mai 1946 19
Secrétariat Régional :
136 B, rue de Dison, Verviers.

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance

Bruxelles le 18 Janvier 1946

Régional 0.14 -- Verviers

A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Gutfrajnd Icek, domicilié a Bruxelles, Avenue Van Goitsenhoven, 4 (nom de guerre, Simon) adjoint au Commandant du O.I4 Corps des P.A. de Verviers-sps, déclare par la présente que Monsieur Hottechamps (nom de guerre Herman) demeurant a Wegnez, est entré au mois de Février-Mars 1944 dans notre organisation.

Peu de temps après, il fut nommé Chef de détachement de la Compagnie de Verviers.

Il a participé dans les actions de sabotage de Chemin de fer ainsi qu'a la suppression des traites, etc..

Dans toutes ces actions, il s'est conduit courageusement.

Je n'ai rien a lui reprocher concernant son activité dans nos rangs.

Le 22 Juin 1944, il fut arrêté par la Gestapo, au moment ou il accomplissait une action des P.A.

Il fut jugé et fusillé le lendemain même.

Il est mort pour la Patrie.

Ce certificat est délivré en vue d'obtenir une pension pour veuve Hottechamps.

Fait a Bruxelles, le 18 Janvier 1946.

Je jure que cette copie est conforme et véritable ainsi m'aide Dieu.

(sig) I Gutfrajnd (Simon)

Gutfrajnd Icek

adjoint au Commandant du Corps O.I4 de Verviers. sps.

4, Av. Van Goitsenhoven.
BRUXELLES



Buchet Pierre



Vu pour la légalisation
de la signature apposée ci-dessus

VERVIERS LE 29-5-46

Pour le ~~Secrétaire~~ absent

L'Echevin,

[Signature]

Exempt du Timbre.
Délivré sur papier libre
pour affaire militaire

pour légalisation

COMMISSION DES PENSIONS
DE RÉPARATION

0.4. Bruxelles, le 20 -7- 1946

236, Avenue Louise, 236
Bruxelles

Au Secrétaire National des P.A.

Avenue Milcamps, n°36

BRUXELLES.

N° à rappeler dans la réponse.

VO. 40/8617
CFR.VR.5288

Annexes :

DEMANDE

REPONSE

Madame Veuve HOTTECHAMPS-STOCKMANS
Emilie, H., J., domiciliée à Wegnez
rue du Purgatoire n°386.

*actuellement rue du Purgatoire
n° 345 à Entinval.*

a introduit une demande de pension de
réparation du chef du décès de son mari
HOTTECHAMPS Ivan, Léonard, Joseph
né à Soumagne le 15 août 1921
arrêté par la Feldgendarmerie et
fusillé le 23 juin 1944.

Afin de permettre à la Commission
de statuer en connaissance de cause,
j'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir fournir une attestation
en répondant dans la colonne ci-contre
aux questions suivantes :

- 1° L'intéressé faisait-il partie de
votre groupement ?
- 2° dans l'affirmative :
 - a) quelle est la date officielle
de son entrée dans votre grou-
pement ?
 - b) De quel grade était-il revêtu
officiellement ou pour quel grade
est-il proposé ?
- 3° Les attestations de : M. GUTFRAYND

Oui. Comité Belge des Partisans.

Fin février 1944

Chf de groupe.

M. Gutfreynd (Colonel Simon)

BRUXELLES - BR.

INDICATEUR - AANWZIJN

20-7-1946 29844

9 juillet 1948

Opp/I5583/MG/RA 1017.

Monsieur Roels
Rue Conscience, 32
Anvers

Cher ami,

J'ignore pour quel motif vous me pose la question de savoir si j'étais au courant que le nommé HOTTECHAMPS Yvan avait été travailleur volontaire en Allemagne. Néanmoins je puis vous dire que cette particularité avait été portée à ma connaissance.

Hottechamps avait effectivement un dossier P.A. et la commission de contrôle ayant estimé devoir refuser la qualité de Résistant à l'intéressé précisément pour ces motifs.

Nous avons marqué opposition à cette décision Hottechamps ayant eu dans nos rangs une activité nettement remarquable depuis février 44 date de son application jusqu'au 22/6/1944 date de son arrestation.

J'allais oublié de dire que Hottechamps a été fusillé par les allemands le 23/6/1944 et a été proposé par nous à une D.H. au titre posthume.

La veuve de Hottechamps est actuellement en possession d'une attestation définitive de son mari.

Salutations cordiales
Le secrétaire National

R. ADAM

en annexe: extrait de listes des travailleurs volontaires en retour.

PATRIOTISCHE MILITIES

VAN HET ONAFHANKELIJKHEIDSFRONT

Provinciale Toezichtscommissie Antwerpen

Liquidation Nationale P.A.
Av. Milcamps 36. Bruxelles.

ANTWERPEN, 7 juillet 1948.

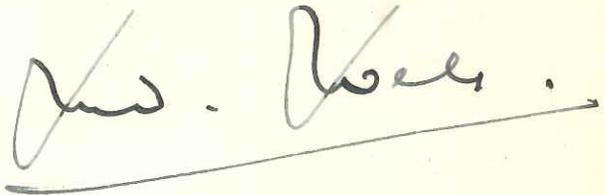
CONSCIENCESTRAAT, 32
TELEFOON 900.46

Chers Amis,

Nous vous envoyons ci-joint un extrait des listes des travailleurs volontaires concernant Hottechamps Iwan. Il paraît que l'intéressé serait représenté pour sa reconnaissance comme P.A.

Nous vous prions de nous retourner le document, et de vouloir nous renseigner si vous étiez au courant du fait que Hottechamps a été travailleur volontaire depuis 1940.

Salutations cordiales,



28 octobre 1948

EFF/IOI7/MG/RA

Boulard Lucien

Cher ami,

Je te saurais gré de vouloir bien m'informer aussitôt que tu en sera averti, de la décision intervenu dans le cas Hottechamps.

Je préviendrai alors un avocat de justive Libre pour assurer la défense des droits de la veuve et de les enfants. Cet avocat se mettra directement en rapport avec elle et lui fournira toutes les indications requises pour former éventuellement appel à la décision .

Reçois Cher ami, mon salut amical.

Le secrétaire National

R. ADAM

Armée Belge des Partisans

VERVIERS, le 28 - 10 - 19 48

Secrétariat Régional :
136 B, rue de Dison, Verviers

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance

Régional 0.14 -- Verviers

29/10
Cher Ami, Voir au dr.

En réponse à ta lettre du 26/10/48
concernant le cas de M^{rs} V^o Hottechemps.
Dans sa convocation notre camarade doit préciser
si la Commission des Verviers, toutes les
preuves d'activités de son mari qui seraient
en sa possession. Donc de par ce libelli, je
crois que la décision prise initialement
faut être modifiée par le disonnois. Donc
ce jour je dois préciser à l'audience avec
révocation et je soutiendrai tout pour obtenir
la modification. Je regrette qu'un membre
du National ne puisse y assister.

Il est si probable que dans l'attente
d'une décision définitive, le prisonnier n'est
plus payé ni les soins et ses trois petits
parviennent donc "bouffer" des briques.

Dans le cas où l'on voudrait intervenir
appel à quelle adresse doit-on envoyer
l'opposition?

Dans l'attente de te lire reviens
Ami, mes fraternelles salutations.

Bien à toi,

M. P.

Doulbeux L. 24 Rue Nord des Faves Enival

Mullard Lucien

Cher ami.

Je te saurais gré de vouloir lui, lui informer avant que tu en
sois averti, de la décision intervenue dans le cas Malteclamps.

Je prendrais alors un avocat de justice libre pour assurer la
défense des droits de la femme et de ses enfants. Cet avocat te
mettra directement en rapport avec elle et lui fournira toute la
vidéation requise pour former éventuellement appel à la décision.

Reçois cher ami, mes saluts amicaux.

L. L.

7 mars 1949

Maitre Préaux

Eff. IOI7/R. A.

Cher Maitre,

Je suis informé que la Commission des Pensions de Réparation de Liège, doit statuer le 22 mars prochain sur la demande introduite par la veuve de notre camarade HOTTECHAMPS Yvan, mort du fait de l'ennemi.

D'après les renseignements qui me sont donnés, l'avocat chargé de défendre les intérêts de cette femme ne se montre pas à la hauteur de sa tâche. Je vous saurais gré de vouloir bien vous mettre en rapport avec la veuve, qui habite: rue du Purgatoire, n° 345 à Wegnez et de prendre toutes dispositions pour doubler ou avec son accord vous substituer à son avocat.

Croyez, cher Maitre, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le secrétaire national,

25.2.1949.

Lucien BOULARD
29, rue Heid des Fawes
ENSIVAL.

OI4.24415

Cher Ami,

Veux-tu de toute urgence me faire savoir de qui il s'agit dans ta lettre du 24 courant. Tu me dis que la Commission de Pensions de Liège doit statuer défavorablement sur une demande introduite par une veuve, mais tu ne me dis pas de qui il s'agit.

Pour la remise des D.H. je suis intervenu au service ministériel intéressé pour être mis en possession des bijoux manquants.

A te lire, reçois Cher Ami, mon salut amical.

Le Secrétaire National,

R. ADAM.